



Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour le congrès ESCEBD 2024 organisé par le laboratoire DEVAH sont fixés comme suit :

(*) Droits d'inscription (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants...)
Participation forfaitaire non membre	65,00	Inscription participants avant le 10 juillet 2024
Participation forfaitaire non membre	85,00	Inscription participants après le 10 juillet 2024
Participation forfaitaire non membre	110,00	Inscription participants sur place
Participation forfaitaire membre	55,00	Inscription participants avant le 10 juillet 2024
Participation forfaitaire membre	75,00	Inscription participants après le 10 juillet 2024
Participation forfaitaire membre	100,00	Inscription participants sur place
Dîner Mardi 17 septembre 2024	55,00	Inscription au dîner du Mardi 17 septembre 2024
Dîner Mercredi 17 septembre 2024	50,00	Inscription au dîner du Mercredi 18 septembre 2024
Participation aux ateliers	40,00	Inscription aux ateliers du mercredi 18 septembre 2024 (inclus le déjeuner)
Cotisation 2023 ESCEBD	10,00	Cotisation annuelle ESCEBD 2023
Inscription étudiants journée du 17 septembre 2024	0,00	Inscriptions des étudiants gratuite si inscription avant le 8 septembre 2024
Participation étudiants déjeuner journée du 17 septembre 2024	40,00	Inscription déjeuner journée du 17 septembre pour les étudiants

(*) Location de stands (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants...)
Location 1 jour sans déjeuner	150,00	Intervenants participants au congrès
Location 1 jour avec déjeuner	200,00	Intervenants participants au congrès
Location 2 jours sans déjeuner	200,00	Intervenants participants au congrès
Location 2 jours avec déjeuner	300,00	Intervenants participants au congrès
Dîner du Mardi 17 septembre 2024	55,00	Intervenants participants au congrès
Dîner du Mercredi 18 septembre 2024	50,00	Intervenants participants au congrès

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 février 2024


Hélène BOULANGER